

ANNEXE 1 : Règlement de l'aide vélo

AIDES CYCL'YN

– dispositif 2021 –

Les dispositions à prendre en compte pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- Les achats en ligne sont acceptés.
- Les vélos peuvent être neufs ou d'occasion (mais une facture d'achat est nécessaire)
- Tous les vélos sont éligibles à l'aide (électrique ou pas)
- Une seule aide vélo est accordée (tous les 3ans) par personne physique de plus de 3 ans.
- Une seule aide accessoire (remorque ou cariole) est accordée par foyer (tous les 3ans).
- Le bénéficiaire de la subvention s'engage à ne pas revendre le vélo dans les 3 ans à compter du dépôt de sa demande de subvention.
- L'aide à l'achat est destinée aux particuliers qui résident dans l'une des 19 communes de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

Les types de vélos et accessoires éligibles à l'aide sont :

- Vélo classique (tous types de vélos)
- VAE (vélo assistance électrique) *
- Vélo cargo
- Vélo pour enfant (à partir de 3 ans)
- Vélo adapté pour des personnes en situation du handicap (biporteur, triporteurs (handicap), tricycle (stabilité))
- Les remorques ou carioles pour transporter les courses ou les enfants

* certificat d'homologation du vélo ou sa notice technique ou une attestation de respect de la norme NF EN 15194 nécessaire à fournir

Régime d'aide à l'achat d'un vélo ou accessoire pour les particuliers :

Il sera accordé une subvention à l'acquisition plafonnée à :

- 30 % du montant TTC, limité à 200 € **pour les vélos de tout type (électrique ou non)**
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € **pour les vélos enfants (3-17 ans).**
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € **pour les carioles / remorques vélos (à destination du transport des enfants ou des courses).**
- 30 % du montant TTC, limité à 600 € **pour les vélos adaptés** pour des personnes en situation du handicap

Exemple :

- *pour l'achat d'un vélo à 600 euros, l'aide sera de 180 euros (30% x 600 = 180 € montant inférieur au plafond ;*
- *pour l'achat d'un vélo à 1 000 euros, l'aide sera de 200 euros (car 30% x 1000 = 300 € supérieur au plafond des 200 €)*

Les pièces justificatives et les conditions de versement de l'aide sont les suivantes :

- Le **formulaire de la demande aide** et l'**attestation sur l'honneur** dûment complété.
- La copie de la **facture d'achat** avec le nom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de vélo acheté. La facture d'achat doit être datée entre le 08.02.2021 et le 31.12.2021.
- Un **justificatif de domicile** (facture d'eau / gaz / électricité de moins de 3 mois). La personne doit résider sur le territoire d'Yvetot Normandie
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- Une copie de la pièce d'identité de du bénéficiaire

- pour les vélos à assistance électrique :
 - la copie du **certificat d'homologation** du vélo ou sa notice technique ou une attestation de respect de la norme NF EN 15194

- si l'acquéreur est un mineur :
 - la copie d'une pièce d'identité
 - la copie d'un document (livret de famille) justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur
 - une attestation d'hébergement